

# Enquête sur les pêcheurs qui ont rejeté la sardine à la mer

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4359 - Mardi 26 décembre 2017 - Prix : 10 DA

Alors que le déficit commercial est en baisse

## Nette hausse des importations de carburants

Destination préférée pour les fêtes de fin d'année

# Le Sud algérien retrouve des couleurs

## De quelques autres perdants dans la guerre en Syrie

Par Mohamed Habili

Ce n'est sans doute pas un hasard si les Etats-Unis ont attendu la fin de cette année pour annoncer l'envoi d'armes performantes à l'Ukraine, au grand déplaisir des Russes, qui se sont mis à parler de bain de sang dans ce pays. Depuis le début, les deux conflits, ukrainien et syrien, qui en eux-mêmes n'ont rien de commun, comme en témoigne en premier lieu la grande distance séparant les deux pays leur servant de cadres, sont deux moments d'une même rivalité renouvelée entre les deux superpuissances. L'année qui se termine a vu l'attention du monde se concentrer bien plus sur les guerres du Moyen-Orient, en Syrie, en Irak, mais également au Yémen, que sur celle qui pourtant n'a pas cessé en Ukraine - donc en Europe même, mais surtout à la frontière avec la Russie. Bien entendu, d'autres crises ont parfois ravi la vedette à ce qui se passait dans le monde arabe, comme les essais nord-coréens, en matière de bombes atomiques et de tirs de missiles balistiques, le dernier datant à peine d'un mois, et comme encore récemment la reconnaissance par l'administration Trump de Jérusalem, donc de tout Jérusalem, comme capitale d'Israël. D'une façon générale, 2017 a été une année riche en événements de toutes sortes.

Suite en page 3

## Grève des paramédicaux à partir du 8 janvier

# Le secteur de la santé en ébullition



Ph.D. R.

Après la grève des médecins résidents, c'est au tour des paramédicaux d'annoncer une grève cyclique à partir du 8 janvier. La raison invoquée pour cette montée au créneau est de dénoncer le mutisme et l'indifférence du secteur de la santé face aux agressions contre le personnel paramédical.

Lire page 2

Une commission ministérielle dépêchée à Tizi-Ouzou

## Marche des parents d'élèves pour la fin de la grève du Cnapeste

12<sup>e</sup> FestivAlgérie

## Une soirée dédiée au samaâ soufi

Grève des paramédicaux à partir du 8 janvier

# Le secteur de la santé en ébullition

■ Après la grève des médecins résidents, c'est au tour des paramédicaux d'annoncer une grève cyclique à partir du 8 janvier. La raison invoquée pour cette montée au créneau est de dénoncer le mutisme et l'indifférence du secteur de la santé face aux agressions contre le personnel paramédical.

Par Louiza Ait Ramdane

En effet, le Syndicat algérien des paramédicaux (SAP) a annoncé un débrayage de deux jours la première semaine de janvier et de trois jours à partir de la deuxième semaine, jusqu'à la satisfaction de toutes leurs revendications. La décision a été prise à l'issue du conseil national. A travers cette énième action de protestation, le syndicat dénonce le mutisme des responsables du secteur de la santé, concernant les conditions pénibles de prise en charge des malades et l'insécurité qui règne dans les structures de santé. L'élément déclencheur de cette grève est l'agression dont a fait l'objet, la semaine dernière, une syndicaliste du SAP qui exerce au niveau d'une structure de santé à Djelfa.

Une agression restée impunie, selon le syndicat et ce, malgré ses démarches auprès de la direction de la santé et du ministère de tutelle, ce qui illustre les conditions de travail du personnel de la santé en général et celui du paramédical en particulier. « Ces dérapages dangereux dénoncés à maintes reprises par le syndicat tendent à se répéter », rapporte le syndicat dans le communiqué ayant sanctionné les travaux du conseil national. La situation d'insécurité qui perdure dans les hôpitaux a été dénoncée également par les médecins résidents qui appellent le ministère de la Santé à assumer ses engagements. Face à l'absence de sécurité dans les hôpitaux, les médecins résidents continuent de subir les agressions au niveau des pavillons des urgences, signalent-ils. Ces derniers font face, souvent, à des malades qui sont en état d'ivresse et des toxicomanes. Les médecins résidents subissent toutes sortes d'agressions de façon quotidienne et répétée, s'indignent-ils. Une violence devenue notoirement ordinaire et qui ne permet plus un exercice médical adéquat et éthique.

Face à cet état de fait, les médecins et paramédicaux appellent le département de Mokhtar Hasbellaoui à charger des entreprises de sécurité privées afin d'assurer la sécurité dans les hôpitaux.

L'organisation syndicale dénonce également le manque de ressources matérielles et humaines dont les paramédicaux payent les pots cassés en faisant face à la colère de la population qui réclame une prise en charge digne de ce nom. Aux revendications liées à la protection du personnel contre la pression et les agressions et à la dénonciation de l'indifférence de la tutelle, s'ajoutent d'autres revendications socioprofession-



nelles déjà émises par le SAP. Ce syndicat met en garde aussi contre toute remise en cause du système LMD encadrant la for-

mation du paramédical qui « est un acquis scellé et non négociable arraché au prix de sacrifices ». Le SAP réclame enfin des

sanctions contre les responsables des établissements dont « la mauvaise gestion » est avérée. « Nous avons saisi la tutelle sur

des dépassements de la part de certains directeurs d'établissement, en vain », dénonce le président dudit syndicat. **L. A. R.**

Alors que le déficit commercial est en baisse

## Nette hausse des importations de carburants

Les exportations ont bondi de 14%, à 31,19 milliards de dollars durant les onze premiers mois de l'année 2017, contre 27,22 milliards à la même période de l'année 2016. Le déficit commercial, lors de la période citée, a ainsi reculé à 10,7 milliards de dollars sur les onze premiers mois de 2017 contre un déficit de 15,58 milliards de dollars sur la même période de 2016, soit une baisse de 4,9 milliards de dollars correspondant à un recul de 31,3%, selon les données du Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes. Concernant les importations, elles ont baissé mais à un très faible rythme en s'établissant à 41,895 mds usd contre 42,801 mds usd (-2,12%), en baisse de 900 millions de dollars, précise la même source. Quant au taux de couverture des importations par les exportations, il est passé à 74% contre 64% à la même période de l'année précédente. Les hydrocarbures continuent de représenter l'essentiel des ventes algériennes à l'étranger (94,5% du volume global des exportations) en s'établissant à 29,47 mds usd contre 25,64 mds usd sur la même période de 2016, soit une hausse de 3,8 mds usd, correspondant à une augmentation de près de 15% dans le sillage d'un redressement des cours mondiaux de pétrole.

Demeurant toujours marginales, les exportations hors hydrocarbures se sont établies à



1,72 mds usd, soit une hausse de 8,26% par rapport à la même période 2016. Les exportations hors hydrocarbures sont composées des demi-produits avec 1,23 mds usd (contre 1,16 mds usd), des biens alimentaires avec 330 millions usd (contre 282 millions usd), des biens d'équipements industriels avec 67 millions usd (contre 49 millions usd), des produits bruts avec 66 millions usd (contre 75 millions usd) et des biens de consommation non alimentaires avec 18 millions usd (contre 15 millions usd).

Pour ce qui est des importations, il est constaté que les produits qui ont connu une augmentation sont ceux de la catégorie énergie et lubrifiants (carburants), des biens d'équipements agricoles, des biens alimentaires

et des biens de consommation non alimentaires. Ainsi, les produits énergie et lubrifiants ont été importés pour 1,78 mds usd sur les 11 premiers mois de 2017 contre 1,18 mds usd sur la même période de 2016 (+51,1%), les biens d'équipements agricoles pour 538 millions usd contre 463 millions usd (+16,2%), les biens alimentaires pour 7,75 mds usd contre 7,53 mds usd (+3%) et les biens de consommation non alimentaires pour 7,77 mds usd contre 7,65 mds usd (+1,6%). En revanche, des baisses d'importations, quoique légères, ont été enregistrées pour les biens d'équipements industriels en s'établissant à 12,7 mds usd contre 14,1 mds usd (-10%), les demi-produits à près de 9,98 mds usd contre 10,46 mds usd (-4,65%) et les

produits bruts à 1,37 mds usd contre 1,41 mds usd (-2,7%). En termes de mode de financement des importations, sur les 41,89 mds usd des biens importés, un montant global de 25,45 mds usd a été payé par cash (60,76% des importations globales). Les lignes de crédit ont financé les importations pour un montant de près de 15 mds usd (35,62% des importations), tandis que les comptes en devises propres ont été utilisés pour des importations de 6 millions usd (0,01%), alors que le reste des importations a été financé par le recours à d'autres moyens de paiement à près de 1,51 mds usd (3,6% des importations). Concernant les partenaires commerciaux, il est relevé que les cinq premiers clients de l'Algérie, au cours des onze premiers mois de 2017, ont été l'Italie avec 5,07 mds usd (16,3% des exportations globales algériennes), suivie de la France avec 3,84 mds usd (12,32%), de l'Espagne avec 3,68 mds usd (11,8%), des Etats-Unis avec 2,92 mds usd (9,4%) et du Brésil avec 1,95 mds usd (6,25%). Quant aux principaux fournisseurs de l'Algérie, la Chine est encore venue en tête avec 7,8 mds usd (18,6% des importations globales algériennes), suivie de la France avec 3,8 mds usd (9,1%), de l'Italie avec 3,35 mds usd (8%), de l'Espagne avec 2,83 mds usd (6,7%) et de l'Allemagne avec 2,7 mds usd (6,4%). **Meriem Benchaoua**

Destination préférée pour les fêtes de fin d'année

# Le Sud algérien retrouve des couleurs

■ Les fêtes de fin d'année qui coïncident avec les vacances scolaires, ne sont plus qu'à quelques jours. Le tourisme dans le Sud et extrême sud algérien semble reprendre des couleurs en cette fin d'année 2017, ternie par des mesures socio-économiques peu réconfortantes et bon nombre d'Algériens, les jeunes en particulier, ont choisi de consommer le tourisme *made in bladi* en choisissant de se rendre dans ces régions au paysage féérique.

Par Lynda Naili

En plein cœur de la saison du tourisme saharien qui a débuté fin septembre, Djanet, Timimoun, Taghit, Tamanrasset, Biskra, Ghardaïa... sont les destinations en vogue pour ce réveillon 2018 pour lequel certaines agences de tourisme ont joué le jeu de la réduction des prix des séjours, faisant que les réservations ont été en croissance.

Outre les placards publicitaires sur les vitrines de leurs agences, ces dernières ont envahi les murs des réseaux sociaux en proposant des programmes de «rêve» pour «découvrir la magie de la nature saharienne avec les sites paradisiaques et attrayants».

Il faut noter également que la réinstauration de la sécurité et la vigilance observée par les corps de sécurité dans ces zones sont aussi des facteurs fortement encourageants pour faire écouler les produits touristiques *made in bladi* via des circuits très demandés par les jeunes, avides de nouvelles découvertes concernant les richesses culturelles, les valeurs, les us et coutumes, et la spiritualité qu'offre la magie du sud du pays.

Une situation qui, certes, fait également le bonheur des agences touristiques qui, pour certaines, arrivent à afficher complet, ne manquent pas de déplorer l'insuffisance des vols desservant ces régions.

Toutefois, si cette image est porteuse d'espoir pour le renouveau du tourisme local, saharien plus précisément, il n'en demeure pas moins que les 45 000 ou 50 000 DA, prix minimum auxquels sont cédés ces séjours, restent pour beaucoup de familles inaccessibles.

C'est sans doute l'une des questions sur laquelle les acteurs du secteur devront agir en faveur du tourisme local pour parvenir à proposer aux Algériens qui affichent, ces dernières années, un engouement particulier pour le Grand Sud du pays, ce qui par ricochet impactera favorablement sur le développement socio-économique de ces régions.

**160 000 touristes nationaux et 10 000 étrangers courant 2017**

Dans ce contexte, Hassan Mermouri, ministre de du Tourisme et de l'Artisanat, qui était hier l'invité du Forum de la Radio chaîne 1, a affirmé que



PH/D. R.

comparativement à l'année précédente, le tourisme saharien a connu un réel essor cette année. En chiffres, il dira que pas moins de 160 000 touristes nationaux et près de 10 000 étrangers ont visité cette année le Sud algérien. En outre, reconnaissant le déficit en matière d'infrastructures hôtelières rendant difficile la satisfaction de la demande, il indiquera que son département travaille pour l'augmentation des capacités d'accueil à 240 000 lits

au cours des cinq prochaines années pour justement combler ce déficit. Selon lui, le défi actuel pour son secteur est d'impulser une dynamique nouvelle au tourisme local, d'autant plus que la situation géostratégique de la région joue en faveur de cet essor générateur de revenus locaux et nationaux conséquents, à l'image de ce qui se fait à l'international où le tourisme constitue le socle de bon nombre d'économies. L. N.

Rencontre

## Le patrimoine archéologique et architectural du Sud, «un levier de développement durable»

Le patrimoine archéologique et architectural exceptionnel du sud du pays, notamment la région de Ghardaïa, «peut devenir un levier de développement durable» et un véritable «porteur de richesse» pour peu que l'on veuille à sa préservation et à sa sauvegarde, a indiqué, hier à l'APS, le directeur général du Centre nationale de recherche archéologique (Cnra). S'exprimant en marge d'une journée d'étude organisée à Ghardaïa portant sur «Les sites archéologiques de la vallée du

M'zab et les mécanismes de sauvegarde», Toufik Hammoum a appelé à «la préservation, la sauvegarde et la mise en valeur de l'ensemble du patrimoine culturel dans toute sa diversité pour devenir une destination susceptible de capter des parts importantes du marché touristique mondial». «La préservation du legs patrimonial est une responsabilité partagée et collective», a-t-il affirmé, ajoutant que «l'adhésion de tous les acteurs (élus, pouvoirs publics, société civile) est nécessaire pour la sauvegarde et la valorisation de

ce trésor culturel non renouvelable». Lors de cette rencontre à laquelle ont pris part des chercheurs, universitaires, responsables locaux du secteur de la culture et plusieurs acteurs associatifs et élus, les intervenants ont relevé que la région du M'zab regorge de sites archéologiques menacés par «l'urbanisation galopante et anarchique» ainsi que «l'absence d'un inventaire exhaustif». Les experts ont ainsi insisté sur la nécessité d'élaborer, en partenariat avec les autorités locales et la société civile, des

réflexions et des propositions dans le domaine de la préservation et de la valorisation du patrimoine, ainsi que la sensibilisation des citoyens sur sa valeur et à la lutte contre le trafic illicite des biens culturels. Les participants à cette journée d'étude ont également plaidé pour l'intégration de la dimension patrimoniale dans les programmes de développement locaux en associant les compétences dans le domaine de la préservation et la valorisation du patrimoine culturel de la région. H. T.

Quatre conventions signées à Oran

## Formation continue dans l'industrie et l'hôtellerie

Quatre conventions portant promotion de l'apprentissage et de la formation continue au sein des secteurs de l'industrie et de l'hôtellerie ont été signées hier à Oran, lors d'une rencontre organisée par la Bourse de sous-traitance et de partenariat de l'Ouest (Bstpo). Les conventions ont été paraphées par le directeur général du Fonds national de développement de l'appren-

tissage et de la formation continue (Fnac), Abdelkader Touil, et les responsables des parties prenantes, à savoir la Bstpo et trois hôtels de la chaîne internationale Marriott (Sheraton, Le Méridien et Four Points). «L'objectif de ces partenariats consiste en le financement et la prise en charge de la formation continue des salariés de ces entreprises et des maîtres d'apprentissage pour

assurer la consolidation des connaissances pratiques des jeunes stagiaires des Centres de formation et d'enseignement professionnels», a indiqué le DG du Fnac. «La mise en œuvre effective des conventions débutera en février prochain pour une durée de trois années», a-t-il signalé, faisant valoir que cette opération s'étend à l'ensemble des corps de métiers relevant des secteurs

bénéficiaires. M. Touil a également rappelé que son organisme a déjà signé des conventions à vocation analogue, dont une dernièrement au profit du secteur industriel à Ghardaïa, tandis qu'une vingtaine d'autres wilayas sont programmées pour 2018. Le président de la Bstpo, Rachid Bakhchi, a quant à lui souligné que la convention conclue avec le Fnac revêt une

LA QUESTION DU JOUR

## De quelques autres perdants dans la guerre en Syrie

Suite de la page une

Elle a commencé de façon particulièrement forte d'ailleurs avec l'arrivée à la Maison-Blanche de Donald Trump, le premier président américain à être menacé de destitution par des adversaires nombreux et puissants, à peine avait-il pris ses fonctions. Il n'en reste pas moins que ce que l'on retiendra le plus de 2017, ce sont les grandes offensives couronnées de succès contre Daech, tant en Irak qu'en Syrie, où cependant les conditions politiques sont différentes. Ces victoires, bien des bords se les sont attribuées, parfois sans souci de vraisemblance. Ainsi des responsables français, à qui il est arrivé de parler de la victoire sur Daech comme si sans eux, elle n'aurait pas été possible. En Syrie tout au moins, la France, mais elle n'est pas la seule dans ce cas, n'a pas gagné sur toute la ligne, il s'en faut, entendu qu'elle aura tout tenté bien plus contre le régime de Bachar Al-Assad que contre Daech, et les autres groupes de même obédience terroriste que lui. Ce n'est que vers la fin qu'elle a cherché à faire croire que son ennemi principal n'avait jamais été le régime syrien mais Daech. La réalité, c'est qu'elle a perdu dans sa guerre contre ce régime, à qui elle aurait voulu faire subir le même sort qu'à celui de Kadhafi en Libye. Cette défaite n'est pas la sienne propre toutefois, car elle est aussi celle des Etats-Unis, des Britanniques, et de bien d'autres encore, tous viscéralement hostiles au régime syrien, cet ami des Russes et des Iraniens. Elle aurait pu être aussi celle de la Turquie, si celle-ci n'avait pas fini par changer de camp. Si le régime syrien n'est pas tombé, c'est en premier lieu grâce à l'intervention de l'armée russe, qui l'a sauvé en extrême à la fin de 2015. Il y avait pour les Américains une façon de se rattraper par rapport à cette quasi-défaite face aux Russes, de l'amoinrir tout au moins, c'était d'ajouter de l'huile sur le conflit ukrainien, qui se languissait en raison du trop grand déséquilibre des forces en présence. C'est ce qu'ils se sont finalement décidés à faire. A croire qu'ils ne supportaient pas l'idée de terminer l'année sur le goût amer d'une défaite, bien que survenant sur un autre continent. Un revers qui il est vrai n'est pas encore consommé, puisque les affrontements ne sont pas finis en Syrie, mais qui néanmoins a tout l'air d'être inéluctable. M. H.

dimension nationale, sachant qu'elle bénéficiera aux entreprises adhérentes des quatre Bourses régionales de sous-traitance et de partenariat.

Hani T.

Un acte qualifié d'«incivique»

# Enquête sur les pêcheurs qui ont rejeté la sardine à la mer

■ Depuis quelques jours, les internautes ne parlent que de la vidéo où on montre des marins pêcheurs en train de jeter une grande quantité de sardines à la mer au lieu de la vendre à un prix bas. Les services concernés ont, suite à cet incident, ouvert une enquête.

Par Thinhinene Khouchi

La vidéo qui dévoile un geste de pur gâchis commis par un marin pêcheur et ses compagnons qui ont préféré renverser plusieurs casiers remplis de sardine dans la mer que de les vendre à un prix minime et à la portée du consommateur, a enflammé la toile. En effet, le comportement irresponsable de ces pêcheurs a suscité beaucoup de réactions négatives à leur égard et un mécontentement auprès des internautes qui ont jugé cet acte d'intolérable car au moment où la sardine est vendue à 300 DA ou même à 500 DA, les pêcheurs la jettent au lieu de la vendre à un prix bas au consommateur. Cette vidéo a fait réagir les services concernés. En effet, dans une déclaration, Toufik Rahmani, responsable du secteur

de la pêche et des ressources halieutiques, a indiqué que sur instructions du wali de Mostaganem, une enquête a été ouverte, en collaboration avec la direction locale du commerce, des services vétérinaires, des responsables de l'entreprise de gestion des ports, du responsable des ventes à la pêcherie de la Salamandre, pour connaître les tenants et les aboutissants de cet incident «isolé». Toufik Rahmani a rappelé que cette vidéo n'est pas récente et remonterait à plusieurs mois déjà, lorsque les quantités de sardines pêchées étaient abondantes et cédées sur le marché à 100 DA le kilo. Une commission chargée d'enquêter sur cette affaire devra présenter aux autorités locales un rapport détaillé, une fois ses investigations achevées et des mesures



PH/D. R.

réglementaires seront prises immédiatement, a ajouté le même responsable. Pour sa part, le coordinateur de wilaya de l'Union des commerçants et artisans algériens UGCAA, Taïfour Mohamed El Hadi, a qualifié le geste de ces pêcheurs d'«inhumain et d'incivique». «Le comportement de ces pêcheurs est incompréhensible», a-t-il ajouté. Il a estimé que si ces pêcheurs avaient agi de cette façon pour maintenir des prix élevés sur le

marché, leur geste relèverait de l'inconscience et d'une atteinte flagrante aux codes de la profession. Cette vidéo, circulant ces deux derniers jours sur les réseaux sociaux, montre des individus jetant à la mer, au port de pêche et de loisirs de la Salamandre, près de la ville de Mostaganem, des quantités entières de sardines et déclarant qu'ils refusaient de vendre cette production halieutique entre 300 et 500 DA le kilo ou de la céder

gratuitement aux consommateurs. La même vidéo montre également d'autres personnes désapprouvant cette action. L'année dernière, des médias avaient rapporté des comportements similaires de pêcheurs dans plusieurs ports de pêche du pays ou au large. Leurs auteurs voulaient maintenir un niveau de prix élevé alors que la production de la sardine était abondante à cette période.

T. K.

Tizi Ouzou

## Saisie d'armes et de munitions, de faux documents et de kif traité

La police a saisi deux armes à feu de 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> catégorie et des munitions, détenues illégalement, ainsi que des photos obscènes sur deux individus durant la semaine écoulée à Boghni (35 km au sud de Tizi Ouzou), a indiqué, hier, la cellule de communication de la sûreté de wilaya dans un communiqué. Selon les indications fournies par la même source, l'affaire a été élucidée suite à l'exploitation d'un renseignement recueilli sur le terrain par les éléments de la Brigade de recherches et d'intervention relevant de la sûreté de wilaya de Tizi-Ouzou. Présentés au parquet de Draâ El-Mizan, le magistrat instructeur a ordonné leur placement sous mandat de dépôt pour port d'armes à feu de 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> catégorie et munitions de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> catégorie sans autorisation, et de photos obscènes à l'encontre de l'un des deux mis en cause alors que son acolyte est poursuivi pour détention de munitions de 4<sup>e</sup> catégorie sans autorisation. Par ailleurs, un réseau de falsification de documents administratifs a été démantelé par les éléments de la sûreté de Tamda dans la commune de Ouaguenoun (15 km à l'est de Tizi Ouzou) au courant de la semaine dernière, toujours selon la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Le réseau en question est composé de 05 individus, originaires de Tizi-Ouzou, Larbaâ Nath-Irathen et Ouaguenoun. Ils se sont spécialisés dans la falsification des documents administratifs, moyennant des sommes d'argent. Les policiers ont saisi le

matériel pour la falsification des documents. Déférés devant le parquet de Tizirt, durant la semaine écoulée, pour association de malfaiteurs en vue de la commission d'un délit, falsification de documents administratifs, contrefaçon de sceaux et escroquerie, deux d'entre eux ont été mis en détention préventive alors que les trois autres ont bénéficié d'une mise sous contrôle

judiciaire. Toujours selon la même source, durant la semaine écoulée, les éléments de la sûreté de daïra de Ouaguenoun ont arrêté trois membres d'un groupe de malfaiteurs âgés de 29, 27, et 23 ans, demeurant à El-Harrach (Alger) dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants. Sur ces individus, les

policiers ont saisi une quantité de 02 kg et 160 grammes de kif traité à l'intérieur d'un véhicule qu'ils utilisaient pour leurs déplacements. Présentés au parquet de Tizi-Ouzou, durant la semaine écoulée, pour association de malfaiteurs, détention et transport de stupéfiants, ils ont été placés sous mandat de dépôt. Enfin, au niveau de la haute ville

de Tizi Ouzou, la cellule de communication de la sûreté de wilaya a fait état de l'arrestation d'un individu, âgé de 26 ans en possession de 75 grammes de kif traité destiné à la commercialisation. Il a été également placé par le parquet de Tizi Ouzou en détention préventive.

Hamid M.

Journal officiel

## L'utilisation de la carte de fonctionnaire fixée par décret

Les caractéristiques et conditions d'utilisation de la carte professionnelle de fonctionnaire sont fixées par décret exécutif, qui vient d'être publié dans le dernier numéro du «Journal officiel» (JO). Il s'agit du décret exécutif n° 17-347 du 4 décembre 2017 qui stipule dans son article 2 du chapitre 1, que la carte professionnelle est un «document administratif officiel strictement personnel, délivré au fonctionnaire gratuitement» et demeurant une «propriété de l'institution ou de l'administration publique concernée». L'article 5 prévoit, en outre, une durée de validité «maximale» de dix ans pour le document en question, et ce, à compter de sa date de délivrance, tandis que l'article suivant indique qu'«en cas de cessation temporaire ou définitive de la relation de travail, tel que prévu par la législation et la réglementation en vigueur, ou en cas d'expiration de la validité de la carte professionnelle, le fonctionnaire concerné doit restituer sa carte professionnelle à l'autorité ayant

pouvoir de nomination et/ou de gestion administrative qui l'a délivrée». «Tout renouvellement de la carte professionnelle, notamment à l'occasion du changement de grade ou de fonction, donne lieu à une procédure identique de restitution», prévoit l'article 6 alors que le 7<sup>e</sup> stipule que ladite carte «est confectionnée sous la responsabilité de l'autorité ayant pouvoir de nomination et de gestion administrative», et que l'imprimerie officielle, est «seule compétente pour la confection des cartes professionnelles portant sceau de l'Etat, conformément à la réglementation en vigueur». S'agissant des caractéristiques de la carte professionnelle, fixées dans le chapitre 2, il y est décrété que ledit document doit comporter les mentions de «République algérienne démocratique et populaire», ainsi que la dénomination officielle de l'institution ou de l'administration publique concernée, en plus du numéro attribué au fonctionnaire. Ce numéro, est-il explicité, devant renseigner sur plusieurs

éléments dont la date de délivrance, l'année d'expiration, le nom et le prénom de son titulaire, la date de naissance ainsi que le grade ou la fonction de son titulaire, un barrement bicolore vert et rouge au côté supérieur droit de la carte, la photographie d'identité du fonctionnaire, le nom et le prénom ainsi que la qualité et la signature de l'autorité investie du pouvoir de nomination, etc. Par ailleurs, toutes les mentions y doivent être transcrites en «langue officielle» et pouvant également être «doublées, le cas échéant, d'inscriptions en langues étrangères pour le nom et le prénom, et le grade ou la fonction», est-il prévu par l'article 8. L'article 9 décrète, en outre, que les fonctionnaires relevant de certains corps spécifiques ainsi que les agents diplomatiques et consulaires et autres personnels relevant de la Sûreté nationale «peuvent être dotés d'une carte professionnelle comportant des mentions supplémentaires». S'agissant des conditions d'utilisation de la carte

professionnelle, fixées dans le chapitre 3, il y est décrété que son titulaire «est tenu de la présenter à l'occasion de l'exercice de ses fonctions», ce document «justifiant» sa qualité professionnelle et lui «facilitant» sa mission. «Toute utilisation frauduleuse ou à des fins non professionnelles» de ce document officiel, «expose son auteur à des sanctions disciplinaires, sans préjudice, le cas échéant, de poursuites pénales», est-il prévu par l'article 15, alors qu'en cas de perte ou de vol de cette carte, le titulaire «doit faire, sans délais, une déclaration de perte ou de vol auprès des services de sécurité compétents». De même qu'il est tenu d'«informer l'autorité ayant pouvoir de nomination et/ou de gestion administrative». «En cas de détérioration de la carte professionnelle, une nouvelle carte est délivrée, sous réserve de remise d'une déclaration sur l'honneur, justifiant les circonstances de cette détérioration», stipule l'article 17 du décret en question.

Safy T./APS

## Charte sur le partenariat sociétaire

# Une «excellente démarche» à accompagner de transparence

■ La Charte sur le partenariat sociétaire, signée entre le gouvernement, l'Ugta et le patronat, est «une excellente démarche» mais nécessite la «transparence» et la «surveillance des pratiques discriminatoires entre investisseurs», indique l'économiste, Mohamed Cherif Belmihoub, dans un entretien à l'APS.

Par Anissa A.

«C'est une excellente démarche pour sortir des impasses actuelles dans les transformations du secteur public et la reprise de la politique de privatisation», considère cet expert dans les questions économiques. Selon lui, cette Charte se distingue des démarches habituelles, «souvent autoritaires et bureaucratiques», en étant plutôt une démarche «contractuelle et volontaire». Précisant que la notion partenariat public-privé (PPP) avait été «abusivement utilisée» ces derniers mois pour désigner cette démarche de participation capitaliste conjointe dans une entreprise écono-



PH/D.R.

mique, M. Belmihoub considère qu'avec cette Charte, il ne s'agit plus de PPP mais de partenariat sociétaire : «C'est plus approprié». En effet, explique-t-il, le PPP, tel qu'il est consacré par le droit et l'usage, concerne les partenariats dans le domaine des infrastructures et des services publics en matière d'investissement et/ou d'exploitation, et met en relation des organismes de droit public avec des entreprises économiques publiques ou privées y compris la concession et la délégation de services publics. Mais la démarche partenariale contractuelle proposée par la Charte est de nature à «créer des dynamiques industrielles» et à «ouvrir de nouvelles perspectives consensuelles à l'investissement privé dans le cadre d'une privatisation partielle des Entreprises publiques économiques (EPE)», et ce, en fonction des besoins du développement de ces entreprises et des offres potentielles de capitaux, de savoir-faire, de techno-

logie ou de marchés, qui viendraient du secteur privé national ou étranger, résident ou non, fait-il valoir. Bien entendu, rappelle cet expert, le niveau d'ouverture du capital des EPE, objet du partenariat, est déjà fixé par la législation (66% lorsqu'il s'agit d'un partenaire national résident ou la règle 49/51% lorsqu'il s'agit d'un investisseur non résident).

## Eviter les comportements «prédateurs»

Questionné sur l'impact attendu de cette nouvelle démarche, M. Belmihoub considère que son efficacité sera appréciée non seulement à travers le nombre et la qualité des accords qui seront noués mais aussi par la «transparence» avec laquelle sera conduit ce processus. A ce propos, il souligne que deux préalables sont nécessaires pour le succès de l'opération. En premier lieu, il s'agit de la mise en place d'un dispositif de suivi

des partenariats «avec une mission particulière orientée sur la transparence, la surveillance des pratiques discriminatoires entre investisseurs, et ce, pour éviter les comportements prédateurs et les évaluations fantaisistes des EPE et/ou des apports». En second lieu, poursuit-il, il y a nécessité d'un dispositif de promotion des partenariats, aux plans national et international, qui peut être confié à l'Agence nationale de développement des investissements (ANDI) et à d'autres organismes. Interrogé sur le rôle des compétences nationales, notamment la jeunesse et la diaspora algérienne mentionnées dans la Charte, pour assurer le succès à cette démarche adoptée par la Tripartite, cet économiste soutient que le partenariat capitaliste public/privé binaire ou triangulaire (avec des investisseurs étrangers ou algériens non résidents) est une «affaire financière pure, c'est-à-dire qu'est-ce que peuvent gagner les parte-

naires dans la construction d'un Business Model (modèle d'affaires)». Pour lui, si la jeunesse et la diaspora peuvent être des acteurs porteurs de projets de partenariat comme tous les autres investisseurs, il n'y a pas lieu, cependant, de réserver ou de prioriser un acteur sur un autre. Il s'agit, en effet, de «montages financiers complexes et risqués que seuls les opérateurs motivés et engagés et capables de mobiliser des ressources, comme apports dans le cadre du montage partenarial, peuvent conduire», explicite-t-il. M. Belmihoub soutient que le dispositif de partenariat, qui implique en premier lieu les partenaires, est très exigeant en matière d'expertises juridique et financière (Pacte d'actionnaires, Business Plan du partenariat, ingénierie d'évaluation des entreprises et/ou des apports dans le cas d'ouverture du capital et/ou son augmentation...). Il faut, donc, insiste-t-il, mobiliser l'expertise nationale dans ces domaines, qui est relativement faible, et accepter l'assistance de l'expertise internationale dans le montage des partenariats. Par ailleurs, il considère que la gouvernance des nouvelles entités constituées en partenariat entre des opérateurs publics et privés «pourrait poser problème du fait que les managers des deux types d'investisseurs n'ont pas les mêmes visions et les mêmes objectifs». En conséquence, des conflits peuvent bloquer le fonctionnement des organes de gouvernance, avise-t-il. C'est pourquoi, précise cet économiste, il faut régler ces problèmes potentiels en amont dans le cadre d'un Pacte d'actionnaires «bien négocié et bien équilibré» et prévoir des niveaux d'arbitrage en cas de blocage.

A. A./APS

## Investissements à Tlemcen

# Le ministre de l'Agriculture visite des unités et exploitations agricoles

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdelkader Bouazghi, a visité dimanche à Tlemcen deux unités et une exploitation agricoles. Poursuivant sa tournée de travail à Tlemcen, le ministre s'est enquis, dans la commune de Zenata, du fonctionnement et des besoins de l'unité de transformation et d'exportation de caroube, une SARL «Boublenza» qu'il a citée en exemple d'investissement dans le secteur des forêts lors de la cérémonie d'ouverture du premier Salon national d'investissement en milieu forestier. Il s'agit du premier exporta-

teur algérien de produits forestiers en Algérie vers l'ensemble des continents, a affirmé le responsable de cette société exportatrice de poudre de caroube. Cette société familiale, reprise en 1994 avec un capital social de 220 millions de dinars, emploie 94 travailleurs permanents et plus de 1 000 autres en période de cueillette de caroube, a-t-on indiqué, précisant qu'elle s'est dotée d'un centre de recherche et de développement pour la valorisation de ce produit. «Des janvier 2018, nous recevrons un nouvel équipement pour la production de granulés de caroube»,

a annoncé M. Boublenza au ministre. L'introduction du caroubier dans le cadre du plan national de reboisement a été demandée, outre le relèvement de l'aide accordée à cette filière. A Ain Fezza, Abdelkader Bouazghi a visité le complexe du «Groupe Kherbouche» spécialisé dans l'aviculture, la production d'aliments de volailles et de matériels agricoles et d'irrigation, qui emploie 2 000 travailleurs. L'usine de ce groupe qui active sur plusieurs chantiers en Algérie et exporte pour la première fois vers le Sénégal des conduites hydrauliques en PHD, dispose

de capacités de stockage de 50 000 tonnes de grains et 25 000 tonnes de farine pour aliment de volailles. Pour satisfaire ses besoins en la matière, le groupe vient d'acquérir 5 000 ha dans la localité d'El Bnou, a annoncé son responsable au ministre. Mettant l'accent sur l'inter-professionnalité, Abdelkader Bouazghi a exhorté les responsables de ce groupe à participer aux efforts du ministère visant l'élaboration d'une stratégie solide et durable pour répondre aux besoins du marché national. Non loin de ce complexe, le ministre a visité l'exploitation «Chikhi» spé-

cialisée dans la production de cerisiers et de safran en utilisant le système d'irrigation «goutte-à-goutte». A l'occasion, le ministre a instruit les autorités locales à réfléchir au lancement d'une superficie de 1 100 ha pour faire de Tlemcen le pôle d'excellence du cerisier. Pour le safran ou orange, cette exploitation a produit en 2016/2017 sur quatre hectares 400 grammes de safran pur qui génère des rentrées avérées en devises s'il est appuyé par les pouvoirs publics. Un safranier de Tiaret, Zoheir Azzi, a annoncé au ministre, la tenue le 30 décembre courant d'une ferme pédagogique à Zerelda qui rassemblera tous les safraniers d'Algérie. La création d'une association de cette filière figure, aussi, à l'ordre du jour de cette rencontre appuyée par le ministre qui a instruit un de ses collaborateurs d'y assister.

Cérine N.

## Marchés

# La Bourse de Tokyo fait du surplace à l'ouverture

La Bourse de Tokyo a ouvert à l'équilibre hier, sans vigueur alors que la plupart des marchés mondiaux s'annonçaient fermés pour la trêve de Noël et que Wall Street a terminé en repli vendredi. L'indice de référence Nikkei a

ouvert en hausse de 0,03% à 22 909,41 points, avant de partir légèrement dans le rouge dans les premiers échanges. L'indice élargi Topix a démarré par un gain de 0,09% à 1 830,79 points. Sur le marché des changes, le dollar

s'échangeait pour 113,31 yens, contre 113,35 yens vendredi à la clôture du marché tokyoite. Le yen se renforçait également très légèrement par rapport à l'euro, qui valait 134,22 yens, contre 134,28 yens vendredi.

R. E.

## Bouira

## Le taux de chômage réduit à 7,5% en 2017

■ Le taux de chômage dans la wilaya de Bouira a connu ces dernières années une nette baisse pour atteindre les 7,5% à la fin de l'année en cours et ce, par rapport à 1999, a expliqué le directeur de l'emploi de la wilaya.

Par Lyes B.

En 1999, le taux de chômage à Bouira était de l'ordre de 32%, alors qu'à la fin 2017 le taux est estimé à 7,5%, une nette baisse enregistrée grâce aux différents programmes de l'Etat visant à promouvoir l'emploi à travers les différentes régions du pays, a précisé M. Metnani lors d'une conférence de presse tenue au siège de la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac). Cette conférence a eu lieu en marge d'une sortie des responsables du secteur de l'emploi sur le terrain pour s'enquérir de l'évolution réelle du mécanisme de la création des petites et moyennes entreprises (PME) nées, à l'initiative de l'Etat, dans le cadre des dispositifs de soutien à l'emploi à travers les communes d'El-Kadiria et El-Adjiba. Cette baisse importante du taux de chômage s'explique par les différentes mesures prises par les pouvoirs publics pour la promotion du marché du travail et de l'emploi à travers les différentes régions de la wilaya, basées sur la politique d'encouragement des jeunes à s'investir dans l'entrepreneuriat afin de créer leurs petites et moyennes entreprises avec l'objectif d'ouvrir davantage de postes d'emploi et générer de la richesse, a souligné le même responsable. «Auparavant, nous avons constaté une faible engagement des jeunes étudiants à l'investissement et la création de leurs entre-



Ph. > D. R.

prises. La majorité des demandeurs d'emploi axent leurs recherches sur un travail rémunéré, mais depuis quelques années, nous avons ressenti cette dynamique d'investissement née des différents projets engagés par l'Etat pour booster l'économie au niveau local», a expliqué à la presse le directeur de l'emploi. Cette dynamique se traduit par la création et la réhabilitation de la zone industrielle d'Oued El-Bardi et de son extension, mais aussi par la création d'une douzaine de zones d'activités à travers plusieurs communes de la wilaya. Une opération qui a déjà commencé à donner ses fruits, a estimé M. Metnani qui était accompagné des directeurs locaux de la Cnac,

Makhlouf Mouloud, et de l'Agence de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej), Adel Hemmal. Ces projets de la zone industrielle de Sidi Khaled, son extension, et les 12 autres zones d'activités sont censés créer plus de 48000 postes d'emploi directs et indirects pour les jeunes de la région de Bouira, a indiqué M. Metnani. «Il s'agit d'une efficace stratégie adoptée par l'Etat pour redynamiser l'économie locale et créer de l'emploi», a-t-il ajouté. Par ailleurs, le même responsable a précisé que 61% des employés recrutés ces deux dernières années sont issus de la formation professionnelle. «C'est pour cela d'ailleurs que nous avons décidé de signer des conventions entre l'université, les

centres de la formation professionnelle, ainsi que les entreprises économiques afin d'inciter les différentes parties à tisser des liens professionnels et créer des opportunités d'emploi pour les deux parties», a souligné le directeur de l'emploi. Ces conventions ont pour objectif d'évaluer les besoins du marché du travail à Bouira, de satisfaire ensuite ces besoins tout en prenant en considération les différentes mesures de facilitation prises par l'Etat pour encourager les entreprises à recruter les jeunes diplômés et les apprentis de la formation professionnelle, a souligné le même responsable. Par ailleurs, M. Metnani a rappelé qu'en 2017 la wilaya de Bouira avait enregistré

une baisse du nombre de postes d'emploi créés en raison de la crise économique que connaît le pays. Cette crise a provoqué le gel de certains projets, ce qui s'est répercuté négativement sur la création de l'emploi cette année, a-t-il relevé, tout en faisant part de son optimisme quant à la relance des projets à partir de la nouvelle année 2018, surtout que plusieurs sociétés et entreprises ont pu recouvrer leurs créances ce qui leur permettra de penser à la relance de quelques projets, notamment dans les secteurs de l'éducation, l'habitat et des travaux publics, a-t-il précisé en substance.

L. B./APS

## Mostaganem

## 56 projets réalisés au titre du PPDRI depuis 2013

Plus de 56 projets ont été réalisés dans la wilaya de Mostaganem depuis 2013 au titre du Programme de proximité de développement rural intégré (PPDRI) doté d'une enveloppe de 237,2 millions DA, a-t-on appris de la conservation des

forêts. Ces projets ont porté sur l'ouverture de pistes pour désenclaver les centres ruraux, l'aménagement de sources d'eau, la correction torrentielle, la fixation des berges et l'oléiculture notamment, a indiqué la chargée d'information à la conservation,

Menaouer Zahra. Ils ont contribué, ainsi, à l'ouverture de 140 kilomètres de pistes, concrétisée par l'entreprise publique régionale de génie rural «Dahra» pour une enveloppe financière de 182 millions DA. Il a également été procédé au titre du PPDRI à l'amé-

énagement de sept sources d'eau à El Ghouaizia (commune de Hadjadj), Mechta (Benabdelmalek Ramdane), Balfou (Ain Sidi Cherif), Khedaidia (Sidi Ali), Nedjadira (Sidi Belattar) et Sekarnia (Bouguirat) avec une enveloppe

financière de 4,5 millions DA. Des opérations ont été également effectuées en correction torrentielle, fixation des berges et protection de 100 hectares de terres contre les inondations pour un coût de 40 millions DA, en plus de travaux sur les monts sur une superficie de 40 ha pour un coût de 2,7 millions DA, a-t-on ajouté. Dans le domaine de la plantation d'arbres fruitiers, 100 ha ont été plantés de 20 000 arbustes d'oliviers pour un coût de 8 millions DA. Le programme de proximité de développement rural intégré vise à améliorer les conditions de vie de la population pour la fixer dans les zones rurales et par conséquent freiner l'exode vers les villes en réhabilitant les zones riveraines des forêts et en créant des activités économiques adaptées à l'environnement agricole et forestier.

Hocine A.

## Naâma

## Plus de 198 millions DA destinés à la réfection d'écoles primaires

Une enveloppe financière de l'ordre de 198 millions DA a été allouée, cette année dans la wilaya de Naâma, à la réfection et l'entretien des écoles primaires, a-t-on appris auprès de la direction de l'administration locale (DAL). Cette opération, inscrite dans le cadre du Fonds de garantie et de la solidarité des collectivités locales, tire à sa fin. Les travaux restants sont en voie d'achèvement durant les vacances scolaires d'hiver. Ils concernent 18 écoles dans les zones frontalières et les communes relevant des grandes daïras (Naâma, Mécheria et Ain

Sefra), a déclaré le DAL, Bouzid Nour Sadate. Les travaux de rénovation portent suivant les priorités sur l'installation du chauffage, le revêtement et la réfection de la plomberie, des sanitaires et des fissures dans les murs, en plus du ravalement des façades, a-t-il fait savoir. La grande partie de cette opération a été entamée avant le début d'année scolaire en cours après avoir fixé les travaux de chaque établissement à la suite de visites effectuées sur le terrain par la commission de wilaya présidée par l'inspecteur général de la wilaya. Un autre projet consiste à doter de

systèmes de climatisation certaines écoles primaires situées dans des zones éloignées à l'extrême sud de la wilaya, surtout les classes qui devront abriter les examens de fin du cycle primaire. Des sorties sur le terrain sont prévues pour inspecter la chaîne de structures de cantines scolaires dont le nombre a atteint actuellement 108, afin de déterminer leurs besoins en équipements et le déficit en salles de restauration. A noter que les structures éducatives totales de la wilaya sont réparties entre 129 écoles primaires, 44 CEM et 23 lycées. N.F.

## Mascara et Ghriss

## Remise des clés de 160 logements

Les clés de 160 logements promotionnels aidés (LPA) ont été remis à leurs bénéficiaires de Mascara et Ghriss. Quatre-vingt clés de LPA de types F3 et F4, réalisés par un

promoteur privé à la sortie de Mascara, ont été remis par le wali, Mohamed Lebka, qui a procédé également à Ghriss à la remise des clés de 80 autres LPA réalisés par l'Agence foncière de

la wilaya. Le wali a rappelé à l'occasion que ses services avaient élaboré un programme d'attribution des logements finis. Ce dernier a été lancé la semaine dernière avec la remise des clés de

30 logements sociaux à Sidi Kada. L'opération se poursuivra demain lundi par la remise de clés de 200 logements LPA à Sig, 120 sociaux locatifs LPL à Zahana. En janvier prochain, il

est prévu la remise de 70 logements sociaux à Hachem, 90 autres à Froha, 72 LPA à Mascara et d'autres logements dans d'autres communes de la wilaya, a-t-on conclu. R. R.



## Sahara occidental

# L'Armée engagée dans les missions constitutionnelles qui lui ont été confiées

■ Le ministre sahraoui de la Défense, Abdallah Lahbib Bilal, a réaffirmé l'engagement de l'Armée de libération populaire sahraouie (ALPS) dans ses missions constitutionnelles, qui consistent essentiellement en la protection des territoires libérés, la lutte contre la criminalité organisée et l'instauration de la souveraineté nationale sur tout le territoire de la RASD, mettent en avant la disponibilité de toutes les unités à acquiescer pleinement ces missions, rapporte l'Agence de presse sahraouie (SPS).

Par Amel N.

« Les unités de l'Armée de libération populaire sahraouie (ALPS) sont pleinement engagées dans leurs missions consistant principalement en l'instauration de la souveraineté nationale sur tout le territoire de la RASD, la lutte contre la criminalité organisée et la protection des territoires libérés », a déclaré le ministre de la Défense, membre du Secrétariat national du Front Polisario au terme des travaux de la 3<sup>e</sup> rencontre des cadres de l'ALPS. Soulignant que la visite d'inspection qu'il a effectuée aux différentes régions de l'Armée sahraouie lui a permis de constater « la disponibilité de toutes les unités », le ministre de la Défense a exhorté les éléments de l'ALPS, chacun dans le domaine de sa compétence, à « conjuguer les efforts pour la concrétisation des décisions de l'état-major ». Dans son allocution, Abdallah Lahbib Bilal a estimé que cette rencontre a été une occasion pour les cadres de l'ALPS de se pencher sur les voies et moyens de renforcer l'opérabilité des unités et de faire le point sur les objectifs de l'année 2017 et sur les préparatifs de 2018. Outre les missions confiées à l'Armée pour la parachèvement de la libération du territoire national, les conférences présentées, lors de cette

rencontre de deux jours, ont porté essentiellement sur « la disponibilité des unités de l'ALPS au combat », « La situation sécuritaire au vu des défis et enjeux de l'heure » et sur la modernisation de l'administration et de la gestion du ministère de la Défense.

## 20 ans de prison ferme prononcée contre le détenu politique Mohamed El Ayoubi

La Cour d'appel de Salé (Maroc) a rendu récemment un jugement inique par contumace à l'encontre du détenu politique sahraoui Mohamed El Ayoubi, en le condamnant à 20 ans de prison ferme, indique l'Agence de presse sahraouie (SPS). Une peine inique de 20 ans de prison ferme a été prononcée récemment par contumace contre le détenu politique sahraoui du groupe de Gdeim Izik, Mohamed El Ayoubi, et ce en dépit de la condamnation des organisations de défense des droits de l'Homme régionales et internationales. Mohamed El Ayoubi avait



bénéficié d'une libération provisoire le 13 décembre 2011 en raison de la détérioration de son état de santé ayant entraîné une insuffisance rénale aiguë qui a nécessité des soins trois jours par semaine dans une clinique d'hémodialyse spécialisée à Al Ayoun occupée, selon SPS. Lors

de l'audience consacrée à l'affaire de Gdeim Izik, Il avait nié lors de sa comparution (la seule) devant la Cour d'appel de Salé le 13 mars 2017, tous les chefs d'accusation retenus contre lui. Il a déclaré avoir été victime d'agression corporelle et de torture lors de son arrestation par

des éléments de l'armée marocaine le 8 novembre 2010 au camp des réfugiés de Gdeim Izik, et lors de son placement en garde à vue du 8 au 12 novembre 2010 par la gendarmerie d'El Ayoun en compagnie d'autres détenus politiques sahraouis, ajoute la même source. Le tribunal militaire de Rabat avait prononcé le 17 février 2013 une lourde peine de 20 ans de prison ferme à l'encontre de Mohamed El Ayoubi avant que la décision ne soit annulée par la Cour d'appel, sous ordre du régime marocain, le 27 juillet 2016 ainsi que d'autres décisions prononcées contre le groupe de Gdeim Izik. Le dossier a été différé à un tribunal civil qui a prononcé pratiquement les mêmes peines contre les accusés dont Mohamed El Ayoubi. Le tribunal marocain a prononcé ce jugement en l'absence du détenu et de la défense qui s'est retirée de l'affaire depuis le 18 mai 2017 après que les détenus aient annoncé le boycott des audiences en raison de la partialité de la justice marocaine.

A. N. / APS

## Mauritanie

## Pas de parution de presse privée depuis une semaine à cause d'une pénurie de papier

La presse privée version papier n'a pas connu de parution depuis une semaine en Mauritanie « à cause d'une pénurie de papier » au niveau de l'imprimerie nationale, selon le Rassemblement de presse mauritanienne (RPM) qui regroupe une trentaine de titres. « La presse privée en Mauritanie se meurt. Une semaine sans journaux en Mauritanie ! A part Chaab et Horizon, les deux versions papier de la presse officielle, celle qui donne la priorité aux activités du président de la République et de son gouvernement, les autres relevant de la presse privée en Mauritanie ne paraissent pas depuis plusieurs jours... », a déploré Kissima Diagana, rédacteur en chef du journal francophone La Tribune. Selon le RPM, l'imprimerie nationale chargée de l'impression, donne la priorité à

la presse officielle, dont les deux organes « Chaab » et « Horizon » continuent à paraître, alors qu'elle bénéficie d'une subvention que lui verse la commission chargée du fonds d'aide à la presse privée en Mauritanie. « L'alibi de la rupture de stock avancé par l'imprimerie est une mesure de plus pour tuer la presse privée en Mauritanie, dont des chaînes de télévision et des radios sont déjà fermées faute de ressources financières », a déclaré Moussa Samba Sy, président du RPM cité par chine Nouvelle. D'autres dirigeants de la presse privée ont adressé une lettre ouverte au chef de l'Etat Mohamed Ould Abdel Aziz pour que soit trouvée une « solution urgente à ce problème épineux ». Le 28 novembre dernier, fête nationale de l'indépendance, des éditeurs de journaux

mauritaniens de la presse privée avaient protesté, dans un communiqué, contre leur privation de tirages par l'imprimerie nationale, pendant trois jours. Face au développement des sites électroniques, la presse papier mauritanienne a connu au cours des dernières années une crise notoire, entraînant la disparition pure et simple de titres des plus importants, faute de source de financement, notent les observateurs. Une commission a été mise en place récemment pour étudier les voies d'octroi d'appui financier aux organes de la presse privée, estimé à près de 600 000 dollars. L'imprimerie nationale imprime, depuis une dizaine d'années, les journaux de la presse privée et publie grâce à une subvention de l'Etat mauritanien et de la coopération allemande. Salim O.

## Libye

## La date pour les élections présidentielles et législatives fixée

Le président de la Commission électorale libyenne, Imad al-Sayeh, a confirmé que les prochaines élections présidentielles et législatives se tiendraient avant le 30 septembre 2018. « Le processus d'inscription des électeurs se déroule bien. Environ un million d'électeurs se sont déjà inscrits, et le nombre continue d'augmenter », a déclaré M. al-Sayeh à l'agence chinoise (Xinhua). Le

chef de la Mission d'appui de l'ONU en Libye (Manul), Ghassan Salamé, a proposé en septembre un plan d'action pour mettre fin à la crise politique libyenne. Le plan prévoit l'amendement de l'accord politique libyen actuel et l'organisation des élections législatives et présidentielles. « Tous les Libyens ont le droit de participer aux élections tant qu'ils ont un numéro national », a déclaré M. al-

Sayeh, confirmant que les partisans et les responsables de l'ancien régime avaient également le droit de participer aux prochaines élections. « Actuellement, il n'y a aucune loi qui détermine les conditions pour les candidats. Nous attendons l'approbation d'une telle loi », a-t-il ajouté. « Conformément au plan d'action proposé par l'ONU, tout le monde peut participer aux élections et il n'y a aucun

étiquetage ni classification », a expliqué M. al-Sayeh en réponse à une question sur la possibilité de la participation de Saïf al-Islam Kadhafi, fils de l'ancien dirigeant Mouammar Kadhafi, aux élections. La Tunisie a récemment abrité des réunions des représentants des partis politiques libyens, réunions parrainées par l'ONU, afin d'introduire un amendement à l'accord politique. Agences

## Tunisie Tunis suspend les vols d'Emirates après une mesure ciblant les Tunisiennes

LA TUNISIE a annoncé dimanche soir suspendre des vols de la compagnie Emirates à la suite d'une mesure ciblant les Tunisiennes qui fait scandale dans le pays depuis quelques jours. Le ministère tunisien du Transport a indiqué dans un communiqué avoir « décidé de suspendre les vols de la compagnie aérienne émiratienne vers Tunis jusqu'à ce qu'elle soit capable de trouver la solution adéquate pour opérer ses vols conformément au droit et aux accords internationaux ». Ces derniers jours, les ressortissantes tunisiennes ont été temporairement empêchées d'embarquer sur des vols pour les Emirats arabes unis sans qu'aucune explication ne leur soit fournie.

R. M.



## Proche-Orient

# Le Guatemala annonce le transfert de son ambassade en Israël à Jérusalem

■ Le président du Guatemala, Jimmy Morales, a emboîté le pas à son homologue américain Donald Trump en annonçant, dimanche, le transfert à Jérusalem de l'ambassade de son pays en Israël, en dépit du vote de condamnation de l'Assemblée générale de l'ONU.

Par Rosa C.

«**J'**ai donné des instructions à la ministre (des Affaires étrangères, Sandra Jovel) pour entamer les démarches afin de mettre en œuvre cette décision», a écrit le président sur son compte Twitter, un message diffusé par son service de presse.

Premier chef d'État à prendre une décision similaire à celle de Donald Trump, le président Morales a rendu compte sur les réseaux sociaux d'un entretien téléphonique qu'il avait eu auparavant avec le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu.

«Un des thèmes les plus importants (de l'entretien) avec le Premier ministre (israélien) a été le retour de l'ambassade du Guatemala à Jérusalem», a fait savoir M. Morales, soulignant les «excellentes relations» entre les deux pays «depuis que le Guatemala a soutenu la création

de l'État d'Israël». Le porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères, Emmanuel Nahshon, a salué quelques heures plus tard cette «importante décision» : «Formidable nouvelle, une vraie amitié !», a-t-il déclaré sur son compte Twitter. Vendredi, le président Morales avait défendu le soutien de son pays à la décision des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël, au lendemain du vote massif de l'Assemblée générale de l'ONU condamnant cette initiative du président américain.

«Le Guatemala est historiquement pro-Israël» et «en 70 ans de relations, Israël a été notre allié», avait-il déclaré.

Le Guatemala avait voté contre la condamnation de l'ONU, avec le Honduras, le Togo, la Micronésie, Nauru, Palau et les îles Marshall, en plus des États-Unis et d'Israël. «Malgré le fait que n'ayons été



que neuf dans le monde, nous avons la totale certitude et conviction que c'était la bonne voie», a-t-il encore déclaré.

Des 193 pays composant l'Assemblée générale de l'ONU, 128 ont voté la résolution condamnant la décision américaine, dont des pays alliés des États-Unis comme la France et la Grande-Bretagne.

Ce vote «est une insulte que nous n'oublions pas», avait lancé l'ambassadrice américaine à l'ONU, Nikki Haley, à ses quatorze partenaires du Conseil de sécurité.

In fine, le texte n'a pas été adopté, les États-Unis ayant utili-

sé leur veto de membre permanent.

La décision de M. Trump, le 6 décembre, a provoqué des manifestations quasi-quotidiennes dans les Territoires occupés par Israël, et terni la fête de Noël pour les chrétiens palestiniens.

La position de l'ONU n'a guère changé depuis des décennies. Elle ne reconnaît pas l'annexion de Jérusalem-Est, qu'elle considère comme territoire occupé, et a déclaré la loi israélienne de 1980 comme étant une violation de la loi internationale.

Pour elle, le statut final de Jérusalem doit être négocié

entre les parties.

La vision internationale largement répandue reste celle de Jérusalem comme la capitale d'Israël et d'un État palestinien indépendant.

La résolution 478 de l'ONU en 1980 appelle tous les pays ayant une mission diplomatique à Jérusalem à l'en retirer. Treize pays (Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Equateur, Salvador, Guatemala, Haïti, Pays-Bas, Panama, Uruguay, Venezuela) avaient démissionné leur ambassade à Tel-Aviv, où se trouvent celles des autres pays.

R. C.



## Points chauds

### Instabilité

Par Fouzia Mahmoudi

La période d'instabilité continue au Front national et risque de se poursuivre alors que Louis Aliot, ancien eurodéputé et l'un des vice-présidents, a été mis en examen cette semaine pour «abus de confiance» dans l'affaire des emplois présumés fictifs d'assistants de députés européens du parti d'extrême droite. Le député des Pyrénées-Orientales a été interrogé pour la première fois par un juge du pôle financier, au sujet de l'emploi, de juillet 2014 à fin février 2015, de son ex-assistant parlementaire Laurent Salles, déjà mis en examen pour «recel d'abus de confiance». La présidente du FN et ex-eurodéputée, Marine Le Pen, et quatre assistants parlementaires étaient déjà mis en examen dans cette enquête qui vise 17 élus et une quarantaine de collaborateurs. «La justice politique de mon pays vient de déposer au pied du sapin un petit cadeau de Noël», a ironisé le député sur Twitter après sa mise en examen, dénonçant au passage la divulgation de cette information comme étant une «violation du secret de l'instruction». Après un refus en juin de se rendre à une convocation des policiers anti-corruption, le premier rendez-vous de Louis Aliot chez le juge avait tourné court le 26 septembre. L'enquête, déclenchée en 2015 après un signalement de l'ex-président socialiste du Parlement européen Martin Schultz, vise 17 élus ou ex-élus frontistes et une quarantaine d'assistants. Parmi eux, les juges ont déjà mis en examen la présidente du FN et ex-eurodéputée Marine Le Pen, une élue européenne, et quatre assistants parlementaires. La justice cherche à savoir si Marine Le Pen et le FN, également mis en examen pour «complicité et recel d'abus de confiance», ont organisé un système pour faire des économies en faisant rémunérer ses permanents comme assistants de ses eurodéputés, sur les fonds alloués par l'Union européenne. Parmi les indices qui accréditent cette hypothèse, les enquêteurs ont saisi une lettre cruciale du trésorier du parti adressée à Marine Le Pen. «Dans les années à venir et dans tous les cas de figure, nous ne nous en sortirons que si nous faisons des économies importantes grâce au Parlement européen», écrivait Wallerand de Saint-Just dans ce courrier daté du 16 juin 2014, quelques semaines après la percée du parti au Parlement européen où il était passé de 3 à 24 députés. La mise en examen d'un autre cadre d'importance du FN continue ainsi de faire peser un nuage noir sur le mouvement frontiste qui, après une présidentielle au final catastrophique, espère réussir à remonter la pente en réussissant à faire un bon score lors des prochaines européennes de 2019, un scrutin pas si lointain et pour lequel les troupes du FN doivent dès aujourd'hui commencer à se préparer pour éviter une nouvelle débâcle.

F. M.

## Afghanistan

### Six morts dans un attentat suicide revendiqué par l'EI à Kaboul

Six civils ont été tués à Kaboul hier matin dans un attentat suicide revendiqué par le groupe État islamique près d'un bureau des services de renseignements afghans (NDS), a annoncé un porte-parole du ministère de l'Intérieur.

«Une opération suicide vise un centre des renseignements afghans (...) dans la ville de Kaboul», a rapporté Amaq, l'agence de propagande du groupe État islamique (EI).

L'attaque est survenue au moment où les employés arrivaient à leur bureau, une semaine après un assaut contre un centre d'entraînement du NDS dans la capitale afghane.

Six civils qui se trouvaient dans une voiture ont été tués par l'explosion, a indiqué à l'AFP Najib Danish, porte-parole du ministère de l'Intérieur. «Trois autres ont été blessés», a-t-il ajouté.

«Nous ne connaissons toujours pas la cible de l'attaque, mais elle a eu lieu sur la route principale», a-t-il encore déclaré.

Le porte-parole adjoint du ministère de l'Intérieur, Nasrat Rahimi, a confirmé le bilan de l'attentat et son mode opératoire.

Selon un journaliste de l'AFP sur place, l'attaque s'est déroulée près de l'entrée principale d'un complexe du NDS.

Les forces de sécurité ont bouclé la principale route menant au bâtiment et des ambulances quittaient la zone, conduisant vraisemblablement des blessés dans les hôpitaux de la ville.

Le ministère de la Santé a confirmé le nombre de morts mais n'a fait état que d'un blessé.

Cet attentat est le dernier en date à Kaboul, où les attaques sanglantes se succèdent, faisant de la capitale l'un des endroits les plus dangereux du pays. Le 31 mai dernier, un camion piégé y avait tué 150 personnes et blessé environ 400 autres.

La semaine dernière, l'EI avait revendiqué une attaque de plus de quatre heures contre le prin-

cipal centre d'entraînement du NDS à Kaboul, qui s'était soldée par quelques blessés légers parmi les forces de l'ordre.

L'EI a récemment multiplié ses attaques en Afghanistan, notamment contre la minorité chiite à Kaboul.

Les talibans ont également accru leur harcèlement contre les forces de sécurité. Vendredi, un kamikaze s'est fait exploser dans un véhicule militaire piégé à proximité d'un complexe policier, tuant au moins six d'entre eux. L'attentat a été revendiqué par les talibans.

Les forces de sécurité afghanes, affaiblies par les désertions et la corruption, perdent chaque année des milliers d'hommes, davantage encore depuis le départ en 2014 de la coalition internationale menée par les États-Unis.

En 2016, quelque 6 800 soldats et policiers afghans ont été tués, soit une augmentation de 35% par rapport à l'exercice précédent, selon le Sigar, un organisme militaire américain.



12<sup>e</sup> FestivAlgérie

# Une soirée dédiée au samâa soufi

■ Un récital dédié au malouf et au samâa soufi, immersion dans les patrimoines musicaux algériens, turcs et marocains, a été animée dimanche soir à Alger par les ensembles «Ichbilia» (Algérie), «Mehmet Kemiksiz» (Turquie) et «Djalal Echarkaoui» (Maroc).

Par Adéla S.

Ces trois orchestres se sont produits sur la scène de l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaï dans le cadre du 12<sup>e</sup> Festival international de musique andalouse et de musiques anciennes «FestivAlgérie» inauguré mercredi.

Représentant la tradition des musiques classiques religieuses turques, l'ensemble Mehmet Kemiksiz, a proposé au public algérois des pièces du samâa soufi inspirées des pratiques musicales des ermitages et couvents soufis de la région liés à la pratique et aux célébrations musulmanes.

Sur scène, la voix de Mehmet

Kemiksiz, accompagné de deux choristes, était portée par le son du ney, du qanoun et du taneur (luth à manche long) soutenus par le bendir pour chanter des textes religieux et spirituels et des poèmes contemporains d'auteurs turcs et iraniens.

Djalal Echarkaoui, une autre voix reconnue de l'inchad et du samâa s'est également produit lors de cette soirée dans un univers musical marqué, comme pour l'ensemble turc, par une présence sonore appuyée du qanoun, et un chant dédié aux louanges à Dieu et à son Prophète. La prestation de cet ensemble marocain oscillait entre des inspirations et sonorités de la musique classique arabe et du tarab et couleurs et



instrumentations proches de la musique andalouse et de la ala marocaine. Si la découverte était au rendez-vous pour certains, la programmation de cette

soirée «s'éloigne», selon des spectateurs initiés, du thème général de ce festival. Œuvrant pour la promotion du malouf, l'association musicale «Ichbilia»

de Souk Ahras avait proposé au public, venu nombreux à cette soirée, un programme tiré du répertoire de chansonnettes du zadjel et du mahdjouz interprété avec une orchestration traditionnelle comptant deux luths, un violon, un ney et des percussions. Cependant ce dernier orchestre n'a pas réussi à proposer une prestation complète et une scène remplie, se contentant d'une instrumentation faible, parfois difficilement audible, et de chant monotone.

Inauguré mercredi, le 12<sup>e</sup> FestivAlgérie se poursuit jusqu'au 25 décembre avec au programme de cette dernière soirée une prestation de l'ensemble «Mélodies du désert», l'ensemble national andalou de l'Opéra d'Alger et un passage de la troupe pakistanaise «Aftab».

A. S./APS

Première édition des journées du court-métrage d'Annaba

## «Ahadtek» décroche le premier prix

Le court-métrage «Ahadtek» (Je te promets) du réalisateur Mohamed Yarka de Béjaïa a décroché, dimanche, le premier prix de la première édition des journées du court-métrage d'Annaba.

D'une durée de 17 minutes, le film évoque le droit des femmes à déterminer leur avenir à travers l'histoire de Baya, résidant dans un village de Béjaïa et qui a été contrainte de quitter l'école et de s'occuper de tâches familiales.

Ce film aborde le destin inéluctable de la femme à travers la

promesse faite par un frère à sa sœur, l'assurant de la laisser se rendre en ville et de réaliser le rêve de sa vie, après avoir réussi ses études, mais au fil du temps et des tourments, le rêve de Baya se dissipe, tandis que son frère s'enferme dans ses souvenirs et sa repentance pour ne pas avoir respecté sa promesse.

Produit et tourné dans la région de Béjaïa, en 2016, ce film en tamazight, a remporté neuf prix nationaux et internationaux. Par ailleurs, le second prix du festival, abrité par la maison

de la culture Mohamed-Boudiaf, a été décerné au court-métrage «Jissr ila El hayet» de Mohcène Adel de Constantine, tandis que le troisième prix a été obtenu par le jeune réalisateur Abderrahmane Harath d'Annaba pour son court-métrage «Assef».

Ces journées du court-métrage d'Annaba, organisées par la maison de la culture Mohamed-Boudiaf, ont vu la participation de 15 courts-métrages, dont dix films ont concouru lors de cette manifestation.

La première édition de ces journées cinématographiques,

réunissant des amateurs du 7<sup>e</sup> art, des cinéastes amateurs et de jeunes professionnels, a remporté un grand succès auprès du public.

En plus des courts-métrages en compétition, le deuxième et dernier jour de cet événement a vu la projection de cinq films hors-concours, dont «Abwab Essalem» de Faouzi Dirmi, «Cartouna» de l'atelier de la maison de la culture audiovisuelle d'Annaba, et sus d'un film de dessins animés intitulé «El Ana» de Mehdi Mokrani d'Annaba.

M. L.

L'Algérie a besoin d'une «plate-forme de connaissances»

## Mettre à profit les langues étrangères

Le président du Conseil supérieur de la langue arabe (CSLA), Salah Belaid a affirmé dimanche que l'Algérie avait besoin d'une «plate-forme de connaissances» pour permettre à la langue arabe de tirer profit des langues étrangères.

Dans une déclaration à l'APS en marge d'un séminaire sur la

langue arabe et la traduction, M. Belaid a précisé que cette rencontre visait à «présenter une plate-forme intellectuelle et de connaissances pour permettre à la langue arabe de tirer profit des langues étrangères». «La langue arabe ne peut se développer seule, elle doit se référer à d'autres langues pour prospérer»,

a estimé le président du CSLA M. Belaid, qui s'est vu décerner la semaine dernière à Paris le Prix de prix de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (Alesco), a indiqué que le plus important pour le CSLA était d'examiner les moyens qui permettent à la langue arabe de bénéficier des traductions scien-

tifiques et de généraliser son utilisation dans le domaine des technologies modernes».

Il a ajouté, dans ce sens, que la «volonté politique existe pour servir la citoyenneté linguistique», estimant que la traduction était un «acte civilisationnel qui bénéficie d'un grand intérêt national à travers les moyens mobilisés par l'Etat en la matière».

Pour sa part, le président de la Commission scientifique du séminaire, Mohamed Daoud a indiqué que la traduction constituait un «outil de communication, de compréhension, de dialogue et de diffusion des cultures des peuples», ajoutant que la langue arabe avait une «longue histoire» dans le domaine de la traduction. Mettant en avant l'importance de s'intéresser à l'activité intellectuelle pour permettre à l'Algérie d'intégrer la sphère de la connaissance académique», il a fait remarquer que la langue arabe «ne peut s'épanouir sans la traduction des langues étrangères vers l'arabe».

Racim C.

Oran

## Formation à l'audiovisuel au profit du mouvement associatif

UNE FORMATION gratuite à l'audiovisuel a été lancée dimanche à Oran au profit du mouvement associatif de la région Ouest du pays dans le cadre de la dernière session prévue dans le programme «Ibda3Com» porté par l'association locale «Santé Sidi El-Houari» (SDH).

«Il s'agit d'une session de dimension régionale qui accueille 45 jeunes issus de différentes associations activant dans les wilayas d'Oran, Mostaganem, Sidi Bel-Abbès et Tlemcen», a indiqué à l'APS Kawther Noor, chargée de communication pour ce programme.

La formation a pour objectif «le renforcement des capacités des associations partenaires du programme Ibda3Com qui est soutenu par l'ambassade des Etats-Unis (USA) en Algérie au titre de l'initiative pour le partenariat avec le Moyen-Orient

(MEPI)», a-t-elle précisé. La vocation du programme indiqué consiste à «responsabiliser les jeunes sur la notion d'engagement civique, et ce, par le biais de l'expression artistique et audiovisuelle, les technologies de l'information et de la communication, et les activités socioculturelles», a souligné la responsable.

La précédente session s'était tenue au début du mois en cours à Timimoun, réunissant une dizaine d'associations actives dans cette région du sud du pays, a-t-on rappelé.

En guise de clôture du programme «Ibda3Com», l'association «SDH» organisera, du 18 au 20 janvier prochain, un Festival national du court-métrage et de la photographie, qui mettra en lumière les réalisations faites par les jeunes initiés, a fait savoir la chargée de communication.

R. C.

### RENDEZ-VOUS

#### CULTURELS

Galerie des ateliers Bouffé d'Art

Jusqu'au 13 janvier 2018 :

Exposition-vente collective de

peintures avec les artistes

Moussa Bourdine, Noureddine

Chegrane, Moncef Guita et

Rezki Zerarti.

Musée d'art moderne d'Oran

Jusqu'au 4 janvier 2018 :

Exposition collective «Art,

Mature» de Abderrahmane

Mekki, Mourad Belmekki,

Othmane Mersali, Oulhaci

Mohamed et Belhachemi

Noureddine.



## Coup-franc direct

Honte à vous Chenihi !

Par Mahfoud M.

On savait que les sommes qui circulent dans le football national frôlent l'indécence par rapport au niveau de vie des Algériens mais aussi au niveau insipide qu'on nous propose sur le terrain et qui n'a rien de professionnel. Le joueur algérien fait plutôt du poussé-ballon et n'a rien à voir avec le véritable professionnel qu'on voit dans les différents stades du Vieux continent. Ce qu'a fait l'ex-international, Chenihi, qui revient d'une expérience en Tunisie avec le Club Africain, est vraiment indigne et honteux. Ce joueur n'a pas trouvé mieux, dans cette difficile passe que traverse l'Algérie et ses compatriotes, que de demander la somme de... 600 millions de centimes/mois à la direction du Mouloudia d'Alger pour apposer sa signature sur le contrat qui le liera au Doyen pour les deux ans à venir. Chenihi se prend-il pour Messi ou Maradona pour demander cette somme ? Garantit-il au Doyen de remporter le titre de champion, la Coupe d'Algérie et la Coupe d'Afrique au cas où il signerait pour lui ? Pas si sûr que ça. Il se pourrait même que ce ne soit qu'un flop en définitive et qu'il ne donne absolument rien au club algérois, et qu'il soit au contraire un lourd fardeau financier pour le club. Chenihi pense que le MCA est une vache à traire vu qu'il est la propriété de la très puissante compagnie nationale, Sonatrach. On se demande pourquoi le football national est dans l'abîme, alors que ce genre de joueurs, toute honte bue, demandent des sommes astronomiques aux clubs pour nous présenter un jeu insipide.

M. M.

CA Bordj Bou-Arréridj

### Bouhrara satisfait du recrutement

LE CA BORDJ Bou-Arréridj (ligue professionnelle 2 de football, Mobilis) a effectué durant ce mercato hivernal «un recrutement de qualité» qui aura un effet «positif» durant la phase retour et «exaucera le vœu des supporters d'accéder parmi l'élite», a affirmé dimanche l'entraîneur du club Liamine Bouhrara. Les deux nouvelles recrues sont le milieu offensif Sofiane Bouteba (NA Hussein Dey) et l'attaquant Ahmed Messaadia (Olympique Médéa), a précisé le coach qui annonce la finalisation dans les prochaines heures par la direction du club de l'accord avec l'un des deux attaquants Bilal Mebarki (USM El Harrach) et Faouzi Bourenane (USM Alger). Ce sont d'excellents joueurs qui ont de l'expérience, a soutenu le technicien du CABB qui a qualifié d'«excellente» la phase aller

terminée avec 25 points considérant que le club dispose d'un groupe cohérent capable de jouer la carte de l'accession. Concernant le match de 1/32<sup>e</sup> tour de la coupe d'Algérie prévu vendredi prochain à El Khroub contre l'AS Ain M'ilia, l'actuel leader de Ligue 2, Bouhrara a indiqué que «cette rencontre sera "difficile et équilibré" face à un vis-à-vis défilé lors de la précédente journée et qui cherchera à prendre sa revanche». Pour le président du club, Moussa Merzouki, tous les litiges susceptibles de perturber l'opération de transferts ont été réglés permettant à la direction du club de procéder à de nouveaux recrutements durant cette période. Le même dirigeant a salué le grand soutien apporté au club par les autorités de wilaya.

### Championnats d'Algérie de boxe (seniors) Les militaires haut la main

LES BOXEURS du Centre de regroupement et de préparation des équipes sportives militaires (CREPESM) se sont distingués de fort belle manière en décrochant six titres nationaux aux championnats d'Algérie (seniors), organisés du 17 au 23 décembre à Boussaâda (M'sila). Les six titres ont été l'œuvre de Mohamed Yacine Touareg (46 kg), Oussama Mordante (52 kg), Hocine Belhout (69 kg), Mohamed Houmri (81 kg), Mabrouk Bouhrara (91 kg) et Hamza Beguerni (+91 kg). Dans la catégorie des 60 kg, Réda Benbaziz du Club akbouci (Béjaïa) a confirmé son statut de boxeur international en allant chercher le titre national sans aucune difficulté, alors que Chemseddine Kramou (Ligue de Sétif) a été sacré dans la catégorie des 64 kg et Azzouz Bouidia (Ligue d'Alger) dans la catégorie

des 75 kg. Le boxeur Adem Medj (20 ans), représentant de la communauté algérienne à l'étranger, a été la révélation de ces championnats et peut être considéré comme le futur espoir de la boxe nationale dans les prochaines échéances internationales, notamment les Jeux méditerranéens de juin 2018 à Tarragone (Espagne). «Nous avons assisté à une démonstration de force de la part d'Adem Medj, un boxeur issu de la communauté algérienne établie à l'étranger qui a remporté tous les combats avant la limite. Jouissant d'une aisance technique sur le ring, ce boxeur peut prétendre à une place en équipe nationale en vue des prochaines échéances internationales», a déclaré Lyes Latreche, chargé de la communication à la Fédération algérienne de boxe (FAB).

Equipe nationale

## Portugal-Algérie sera maintenu

■ Programmé pour le 8 juin prochain, le match amical face au Portugal de Cristiano Ronaldo sera bel et bien maintenu, malgré la décision des Aigles des Açores de rencontrer l'Egypte le 23 mars prochain.



Les Verts pourront jouer face aux Lusitaniens

Par Mahfoud M.

Le Portugal, comme chacun le sait, rencontrera le Maroc en phase des poules du prochain Mondial de Russie. C'est pour cela qu'il a souhaité affronter en amical des équipes nord-africaines. En voyant que la Fédération portugaise avait programmé une rencontre face aux Pharaons égyptiens, certains pensaient que celle prévue allait automatiquement être annulée, étant donné que la Fédération égyptienne avait confirmé ce match. Cependant, cela n'est pas le cas, étant donné que c'est

le sélectionneur du Portugal, Fernando Santos, en personne, qui a demandé de programmer une seconde rencontre face à une autre sélection nord-africaine et ce, pour être prêts à cent pour cent pour le Mondial. Les Verts sont donc rassurés, surtout que ce match était très important pour la bande à Madjer afin de bien préparer les prochains rendez-vous qui attendent la sélection nationale, à commencer par les éliminatoires de la CAN 2019. Le sélectionneur national veut un maximum de matchs tests pour reconstruire son équipe après le ratage du Mondial et ces matchs amicaux sont une très belle

aubaine pour lui, sachant qu'il est possible qu'il fasse appel à de nouveaux éléments pour renforcer la sélection nationale dans les prochains jours. Il faut savoir que le manager général de l'EN, Hakim Meddane, a entamé les discussions avec certaines fédérations pour tenter de programmer deux autres matchs amicaux respectivement pour le 30 mai et le 3 juin. Cela devrait se conclure dans les prochains jours avec les pourparlers entamés avec certaines fédérations qui auraient donné leur accord avant de finaliser et de sceller les dates proposées.

M. M.

Marketing dans le football

### Avis d'adjudication des droits marketing, publicitaires et digitaux

La Fédération algérienne de football (FAF) a lancé un avis d'adjudication de ses droits marketing, publicitaires et digitaux auprès des agences de communication spécialisées dans le marketing sportif pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 1<sup>er</sup> mars 2021, a annoncé l'instance fédérale sur son site officiel. Cette consultation

concerne l'ensemble des droits marketing et publicitaires de la FAF et de ses équipes nationales, droits marketing sur les événements institutionnels de la FAF et droits digitaux, précise la même source. La gestion du merchandising des produits de la FAF et la commercialisation des droits d'affichage publicitaire de la FAF dans l'enceinte des ter-

rains des stades où se dérouleront les rencontres de football des équipes nationales sont également concernés par cet avis d'adjudication. Une prorogation de délai a été accordée aux soumissionnaires qui doivent déposer leurs offres au plus tard le 8 janvier 2018 à 16h00, a fait savoir la FAF.

Arabie saoudite

### Khoualed et Boulaouidet optent pour Ohod

Le défenseur Nacereddine Khoualed et l'attaquant Mohamed Boulaouidet ont officiellement dimanche leur engagement avec Ohod Club pour un contrat jusqu'à la fin de la saison, avec option pour une année supplémentaire, a annoncé le club pensionnaire de la division 1 saoudienne de football sur son compte Twitter. Khoualed (31 ans) a rejoint la formation

saoudienne en provenance de l'USM Alger avec laquelle il avait passé onze ans, alors que Boulaouidet (27 ans) a débuté la saison avec le NA Hussein-Dey avant de résilier son contrat. Les deux joueurs ont été présentés dimanche aux médias locaux au cours d'une cérémonie qui a vu la présence du président du club Saoud El-Harbi. Dirigé par l'ancien entraîneur du NAHD, Nabil

Neghiz, depuis novembre dernier, Ohod compte dans ses rangs le gardien international algérien Azzeddine Doukha qui avait rejoint le club saoudien l'été dernier en provenance du Nasria également. A l'issue de la 15<sup>e</sup> journée du championnat d'Arabie saoudite, Ohod occupe la 12<sup>e</sup> place avec 14 points.

ES Sahel

### Kheireddine Madoui débute fort

L'ancien entraîneur de l'ES Sétif (Ligue 1 algérienne), Kheireddine Madoui, a réussi ses débuts avec son nouveau club, l'Etoile Sportive du Sahel, victorieuse du Stade Gabésien (2-0), en match en retard de la 9<sup>e</sup> journée du championnat de la Ligue 1 tunisienne de football, disputé dimanche au stade

olympique de Sousse. Les buts de l'ESS ont été inscrits par Hamza Lahmer (21<sup>e</sup> s.p.en) et l'heb Mskani (53<sup>e</sup>). Madoui avait résilié à l'amiable son contrat le liant à l'ES Sétif avec lequel il avait remporté lors de la saison écoulée (2016-2017), le titre de champion d'Algérie et animé la finale de la Coupe d'Algérie de la

même saison remportée, rappelle-t-on, par le CR Belouizdad (1-0 après prolongations). Ce septième succès de la saison permet aux Etoiles de rejoindre l'US Monastir à la troisième place du classement général (23 points) à dix longueurs du leader, l'Espérance Tunis et 5 du dauphin, le CS Sfaxien.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Aïn Naâdja

## Un incendie dans le marché populaire détruit 22 locaux

L'INCENDIE qui s'est déclaré lundi matin dans le marché populaire de Aïn Naâdja dans la commune de Gué de Constantine et qui a fait un blessé et détruit 22 locaux, a pu être maîtrisé, ont indiqué à l'APS les services de la Protection civile de la wilaya d'Alger. L'incendie s'est déclaré lundi à 04h15 dans le marché populaire de Aïn Naâdja, détruisant 22 locaux sur les 260 qu'il compte, a précisé le chargé de la communication à la Direction de la Protection civile de la wilaya d'Alger, le lieutenant Khaled Ben Khalfallah. Un jeune de 26 ans a

été blessé en recevant un fragment de la toiture en zinc sur la tête alors qu'il tentait de faire sortir sa marchandises du local, a-t-il ajouté, précisant que la victime avait été transportée en urgence vers l'hôpital de Aïn Naâdja où elle a reçu les premiers soins. Pour venir à bout du sinistre, les services de la Protection civile ont mobilisé huit camions de pompiers et deux ambulances, a souligné le responsable. Une enquête a été ouverte pour déterminer les causes de l'incendie. Le lieutenant Khaled Ben Khalfallah privilégie la piste du court-circuit. (APS)

Ligues 1 et 2 Mobilis/ Mercato d'hiver

## Les clubs autorisés à engager quatre joueurs

LE BUREAU fédéral de la Fédération algérienne de football (FAF), réuni lundi au centre technique national de Sidi Moussa, a décidé de porter à quatre, le nombre de joueurs engagés par chaque club lors de l'actuel mercato d'hiver, au lieu de trois.

«Les clubs de Ligue 1 Mobilis et Ligue 2 Mobilis remplissant les conditions (situation financière vis-à-vis de la CRL) sont autorisés à recruter jusqu'à 4 joueurs durant le mercato dans la limite des 27 licences octroyées pour les clubs de Ligue 1 et 25 licences pour ceux de Ligue 2», indique la FAF sur son compte officiel sur Twitter. Les clubs professionnels pouvaient initialement recruter jus-

qu'à trois joueurs, à condition d'être en situation régulière vis-à-vis de la commission de résolution de litiges (CRL). Le mercato d'hiver, ouvert officiellement le 16 décembre se poursuivra jusqu'au 15 janvier prochain.

La phase retour du championnat de Ligues 1 et 2 Mobilis débutera le 5 janvier 2018. Par ailleurs, le BF a approuvé, sur proposition du président de la Ligue de football professionnel (LFP) Mahfoud Kerbadj, d'adresser trois mises en garde au lieu de deux aux clubs fautifs, avant de leur infliger la sanction du huis clos.

Racim S.

Par Hamid M.

La marche a démarré de la direction de l'éducation jusqu'au siège de la Ligue de football professionnel (LFP) Mahfoud Kerbadj, d'adresser trois mises en garde au lieu de deux aux clubs fautifs, avant de leur infliger la sanction du huis clos.

Racim S.

La marche a démarré de la direction de l'éducation jusqu'au siège de la Ligue de football professionnel (LFP) Mahfoud Kerbadj, d'adresser trois mises en garde au lieu de deux aux clubs fautifs, avant de leur infliger la sanction du huis clos.

Racim S.

Au moins 5 morts et 15 blessés

## Un autobus fonce dans un passage souterrain à Moscou

AU MOINS cinq personnes ont été tuées et 15 autres ont été blessées lundi lorsqu'un autobus municipal a foncé dans la sortie d'un passage souterrain dans l'ouest de Moscou, a rapporté l'agence russe Sputnik. «Les informations recueillies pour l'instant font état de cinq morts et quinze blessés», a indiqué à l'agence Sputnik. A Moscou, sur la chaussée

Mozhayskoye, un bus est rentré dans un passage piétons souterrain, percutant une foule et faisant ainsi cinq morts et 15 blessés, relate une source des services d'urgence de Moscou, citée par Sputnik.

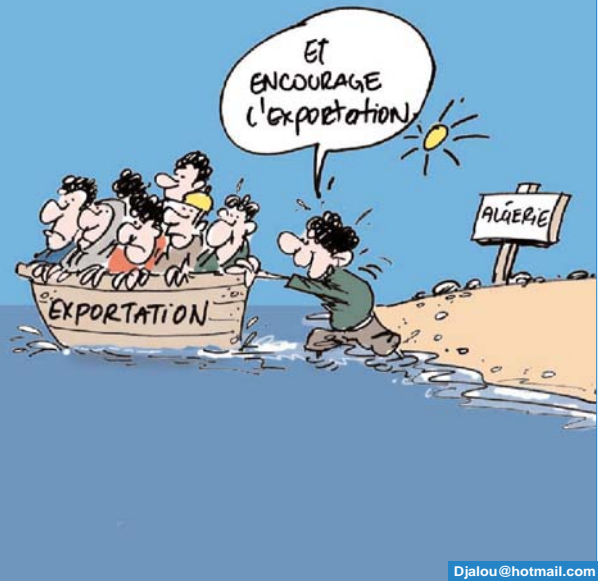
De son côté, l'agence «TASS» a fait état de quatre morts et plusieurs blessés, citant une source au sein des services de secours. H. N.

Accidents de la route

## 12 morts et 16 blessés en 24 heures

DOUZE personnes ont trouvé la mort et 16 autres ont été blessées dans plusieurs accidents de la route survenus durant les dernières 24 heures à travers le territoire national, a indiqué lundi un communiqué de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'Adrar avec 3 personnes décédées et 2 autres blessées, suite à une collision entre deux véhicules légers, survenue sur la RN 51, dans la commune de Timimoune, ainsi qu'à Ain Defla avec 3 personnes décédées et une autre blessée, suite à une collision entre 2 véhicules légers, survenue sur la RN 4, au lieu-dit Oued Soufay, dans la commune de Khemis Miliana, a précisé la même source. Par ailleurs, les secours de la Protection civile de la wilaya de Sétif sont intervenus pour évacuer une personne décédée, intoxiquée par le monoxyde de carbone, émanant du chauffage du domicile familial, a ajouté la même source. A noter l'intervention de la Protection civile pour prodiguer des soins de première urgence à 14 personnes incommodées par le CO2, suite à la mauvaise utilisation des appareils de chauffage et chauffe-bains à l'intérieur des domiciles, dans les wilayas suivantes : Alger (4 personnes), Annaba (3 personnes), Oum El Bouaghi (3 personnes), Ain Defla (2 personnes), Constantine (1 personne) et Tizi Ouzou (1 personne). APS

## Le gouvernement suspend les importations



Une commission ministérielle dépêchée à Tizi-Ouzou

## Marche des parents d'élèves pour la fin de la grève du Cnapeste

Des parents accompagnés de leurs enfants ont marché hier à Tizi-Ouzou pour réclamer la fin de la grève initiée par le Cnapeste qui dure depuis plus d'un mois.



demandant la sanction des auteurs de cette agression et le départ de deux responsables au sein de même direction pour leur implication dans cette même affaire. H. M.

SEAAL

## Coupe en eau potable dans dix communes d'Alger

SEAAL procédera de mardi à 8h au mercredi à 8h «à des travaux de renforcement de la capacité de pompage sur une station principale de production»... Une suspension de l'alimentation en eau potable pour cause de travaux sera opérée les 26 et 27 décembre en cours dans dix communes d'Alger, a indiqué lundi un communiqué de la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (SEAAL). Dans le cadre de la préparation de la saison estivale 2018, SEAAL procédera de mardi à 8h au mercredi à 8h «à des travaux de renforcement de la capacité de pompage sur une station principale de production», explique-t-elle. Ces travaux, localisés dans la commune de Tessala El Merdja (Alger), engendreront une suspension de l'alimentation en eau potable qui impactera les communes de Baba Hachene, Douera (en partie), Khraicia (en partie), Draria, Saoula, El Achour, Ouled Fayet, Souidania, Dely Brahim (Zone d'habitat urbain nouvelle d'Aïn Allah) et Cheraga. La SEAAL précise à ses clients des communes impactées que la remise en service de l'alimentation en eau potable se fera progressivement durant la journée du mercredi 27 décembre 2017. Un dispositif de citernage sera mis en place afin d'assurer les usagers prioritaires (établissements publics et hospitaliers). K L